MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRÊTÉ

fixant la composition du jury du concours interne pour le recrutement au titre de la session 2027 dans le corps des professeurs de lycée professionnel agricole dans la section : Sciences économiques et sociales et gestion option A : sciences économiques et gestion de l'entreprise

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 90-90 du 24 janvier 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel agricole ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2026 fixant les sections et modalités d'organisation des concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel agricole ;

Vu l'arrêté du 14 septembre 2026 modifié autorisant au titre de l'année 2027 l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs de lycée professionnel agricole et fixant le nombre de places offertes ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2026 portant désignation des présidents des jurys des concours internes ouverts au titre de l'année 2027 pour le recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement agricole, de professeurs de lycée professionnel agricole, de conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole et pour l'accès à la deuxième et à la quatrième catégories des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricole privés mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime,

Arrête

Article 1er

Le jury du concours interne pour le recrutement de professeurs de lycée professionnel agricole dans la section Sciences économiques et sociales et gestion option A : sciences économiques et gestion de l'entreprise est composé comme suit :

Président :	M. Mathieu BOOGHS	Inspecteur adjoint (MAASA - CGAAER)
Vice-présidents :	M. Jérôme GANDY	Chargé de mission d'inspection (MAASA - DGER)
	M. Jean-Pierre NAULIN	Inspecteur de l'enseignement agricole (MAASA – DGER)

Membres titulaires :	M. Icham BENHADDI	Directeur adjoint d'établissement (EPLEFPA du Loiret)
	M. Jean-Baptiste CAYEUX	Inspecteur de l'enseignement agricole (MAASA – DGER)
	Mme Mariwenn CHEZE	Professeure de lycée professionnel agricole (LPA de Cognin)
	Mme Magali CUBIZOLLE	Professeure certifiée de l'enseignement agricole (LEGTA de Rodez La Roque)
	Mme Catherine DEMESY	Directeur d'établissement (EPLEFPA Châteauroux – La Chatre)
	M. Mathieu FOUR	Professeur de lycée professionnel agricole (Lycée Louis Pasteur – Marmilhat de Lempdes)
	M. Jean-Baptiste GOUGEON	Directeur adjoint d'établissement (EPLEFPA de Fontaines Sud Bourgogne)
	M. Rodolphe JAHAN	Professeur certifié de l'enseignement agricole (Agrocampus Périgord)
	Mme Stéphanie LAMY	Professeure de lycée professionnel agricole hors classe (LEGTA d'Albi)
	Mme Mélanie LE JOSNE	Professeure certifiée de l'enseignement agricole LEGTA de Sées)
	M. Philippe NAULEAU	Directeur adjoint d'établissement (LEGTA de La Roche-sur-Yon)
	M. Valéry ROMEYER	Directeur d'établissement (LPA de Montravel-Villars)
	Mme Anne VALADE	Inspectrice de l'enseignement agricole (MAASA – DGER)
	Mme Isabelle VINCENT	Professeure certifiée de l'enseignement agricole hors classe (LEGTA Troyes Saint Pouange)

Article 2

La cheffe du service des ressources humaines du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 19 octobre 2026.

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Pour la ministre et par délégation :
Le Chef du bureau des concours et des examens professionnels

Morgan LHOMER